



Questions/Réponses

Quelle différence entre un ovocyte, un ovule et un embryon ?

L'ovocyte est la cellule reproductrice féminine, également appelée ovule. L'ovocyte / ovule est contenu dans l'ovaire. Chaque ovaire contient normalement plusieurs milliers d'ovocytes présents dès la naissance de la petite fille.

L'embryon est le 1er stade de développement après la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde. On parle d'embryon dès la fusion des noyaux de l'ovocyte et du spermatozoïde après la fécondation.

Pourquoi la gratuité ?

En France s'applique le principe de gratuité en ce qui concerne le don des éléments du corps humain. Ce principe permet d'éviter les risques de trafic et de marchandisation du corps.

Ainsi toute rémunération en contrepartie du don d'ovocytes est interdite. Il s'agit d'un acte de générosité et désintéressé d'un donneur qui permettrait à des couples de devenir parents.

Toutefois, la loi prévoit la prise en charge des frais occasionnés par le don d'ovocytes afin que les donneuses ne supportent pas le coût de la procédure.

Pourquoi l'anonymat ?

L'anonymat est l'un des grands principes de la loi de bioéthique 2004 modifiée en 2011 en ce qui concerne le don de tout élément du corps humain. Il permet d'éviter des pressions éventuelles, financières ou psychologiques, de la part de la donneuse ou du couple receveur. Ce principe facilite aussi l'accueil de ce don par le couple qui le reçoit.

Dans le cas d'un don d'ovocytes quelle est la place de la donneuse dans la vie de l'enfant à naître ? Qui sont ses parents et comment est définie la place de chacun ?

La loi française prévoit qu'il n'existe aucun lien entre la donneuse d'ovocytes et l'enfant né du don. Aucune filiation ne pourra être établie entre eux.

La mère de l'enfant est celle qui l'a porté et mis au monde. Ses parents sont ceux qui l'ont désiré et l'élevé.

Souvent, les donneuses accordent davantage d'importance au geste de don, comme acte de solidarité envers des couples, qu'à l'ovocyte en lui-même.

Pourquoi l'équipe médicale n'informe-t-elle pas la donneuse sur le nombre d'ovocytes qui lui ont été prélevés ?

Le nombre d'ovocytes amenés à maturation par le traitement hormonal de stimulation est variable d'une femme à l'autre. Il se peut également qu'aucun ovocyte mature ne puisse être prélevé le jour de la ponction, ce qui peut être très décevant pour la donneuse. Or, ce fait ne diminue en rien l'importance du geste de la femme qui, par sa volonté d'aider un couple à avoir un enfant, a fait preuve d'une grande générosité.

Comment ça marche dans les autres pays ?

Le don d'ovocytes est interdit en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Norvège, au Portugal et en Suisse. Dans les pays où il est autorisé, la législation est très variable.

L'anonymat est la règle dans quasiment tous les pays, hormis en Suède (depuis 1985) et au Royaume-Uni (depuis 2005). Les Pays-Bas et la Belgique ont inscrit une double possibilité : comme pour tous types de don, les donneurs choisissent de rester anonymes ou pas.



QUELLE DONNEUSE DE BONHEUR ÊTES-VOUS ?



POUR LE DÉCOUVRIR >

Vous cherchez un centre autorisé au don d'ovocytes ?


Votre code postal  **Ok**

Recherchez **Ok**


Restez informé **Ok**

Partagez :  

> Ils témoignent



Voir tous les témoignages

Téléchargez le guide Don d'ovocytes 

L'AMP animée 

F.A.Q Questions / Réponses 



LE SITE DE L'ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION



VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES